



MALADIE PNEUMOCOCCIQUE (Maladie pneumococcique invasive ou MPI)

Qu'est-ce qu'une maladie pneumococcique ?

Une maladie pneumococcique est causée par une infection de la bactérie *Streptocoque pneumoniae*. Une infection pneumococcique peut mener à la pneumonie (infection des poumons), à l'otite moyenne (infection de l'oreille) et à la méningite (infection des tissus qui entoure le cerveau et la moelle épinière).

Les infections invasives à pneumocoques (IPD) sont des infections bactériennes graves généralement associées à des infections sévères des voies respiratoires. C'est l'une des principales causes de maladie, d'hospitalisation et de décès dans le monde.

Qui sont les personnes qui sont à risque de contracter des infections pneumococciques ?

Au Canada, les maladies pneumococciques graves sont plus fréquentes chez les très jeunes et les adultes de plus de 65 ans. Les personnes ayant certains problèmes de santé ou qui sont immunodéprimés ont un risque plus élevé de contracter une maladie pneumococcique invasive. Les contacts proches des cas positifs ne présentent généralement pas de risque accru d'infection, et en cas de besoin de suivi, les personnes concernées seront contactées par la Santé publique.

Si vous n'êtes pas certain que vous présentiez un risque élevé en raison de votre état de santé, contactez votre fournisseur de soins de santé.

Comment une maladie pneumococcique se propage-t-elle?

La bactérie pneumococcique se propage par contact direct avec les sécrétions respiratoires, comme la salive ou le mucus. De nombreuses personnes, en particulier les enfants, ont la bactérie dans leur nez ou leur gorge à un moment ou à un autre et ne tombent pas malades ; cependant, la bactérie peut parfois provoquer une infection.

Quels sont les symptômes ?

Les maladies pneumococciques peuvent inclure de nombreux types d'infections différentes. Les symptômes dépendent de la partie du corps qui est infectée et de l'âge de la personne.

- La pneumonie peut provoquer les symptômes suivants : souffle court, fièvre, manque d'énergie, perte d'appétit, maux de tête, douleur à la poitrine et toux.
- Otite moyenne. Chez les enfants, elle peut se manifester par des pleurs, le tiraillement de l'oreille, une fièvre, l'irritabilité, des problèmes d'audition et parfois de la diarrhée et des vomissements.
- La méningite peut causer de la fièvre, maux de tête, des raideurs du cou, des nausées, des vomissements et de la somnolence.

Comment établit-on le diagnostic d'une maladie pneumococcique?

Un diagnostic rapide est très important pour les infections pneumococciques graves. Votre médecin ou votre infirmière praticienne peut établir le diagnostic d'une maladie pneumococcique en observant les symptômes, en réalisant un examen ou en faisant passer des tests spécialisés. Ces tests peuvent inclure un rayon-x des poumons ou la prise d'échantillons pour identifier la bactérie dans la partie infectée de votre corps.

Comment peut-on prévenir une maladie pneumococcique?

Le traitement comprend l'administration d'antibiotiques, la prise de médicaments pour contrôler la fièvre et la douleur et l'ingestion de liquides pour prévenir la déshydratation.

Comment peut-on prévenir une maladie pneumococcique?

Des vaccins sont disponibles pour prévenir de nombreux types de maladies pneumococciques. Il existe deux vaccins contre les maladies pneumococciques.

- [Vaccin antipneumococcique conjugué \(Pneumar® 13\)](#)
- [Vaccin polysaccharidique 23-valent contre le pneumocoque \(Pneu-P-23\)](#)

Le [calendrier de vaccination systématique du Nouveau-Brunswick](#) fournit le vaccin conjugué contre le pneumocoque (**Pneumar® 13**) à tous les enfants de la province âgés de 2 mois, de 4 mois et de 12 mois.

Les adultes âgés de 65 ans et plus devraient recevoir **une dose** du vaccin pneumococcique polysaccharide 23-valent (Pneu-P-23), même s'ils ont déjà reçu une dose avant l'âge de 65 ans -en fonction d'autres critères d'éligibilité.

Les personnes ayant récemment été admises dans un établissement de soins de longue durée devraient recevoir une dose :

- Pour ceux ayant reçu leur dose à l'admission avant l'âge de 65 ans, une autre dose devra être administré à 65 ans ou après (intervalle minimum de 5 ans entre chaque dose).
- À l'admission, si une dose a déjà été administré à l'âge de 65 ans ou après, il n'est pas nécessaire de répéter la dose, à moins que des conditions médicales place le client à risque élevé de pneumococcie invasive (veuillez vous référer au tableau #2-[Norme 3.3-Critères d'admissibilités pour les vaccins financés par l'État au NB](#))

Les enfants âgés de plus de 2 ans et les adultes considérés comme présentant un risque élevé de contracter une maladie pneumococcique peuvent recevoir les deux vaccins. Contactez votre fournisseur de soins de santé pour discuter des vaccins qui vous sont recommandés.

Les vaccins antipneumococciques sont offerts gratuitement financé par la santé publique pour les personnes qui sont admissibles et n'ont pas besoin d'une prescription. Les personnes qui ne sont pas admissible pour ce vaccin public mais qui souhaitent le recevoir peuvent le faire, à un certain coût, et doivent consulter leur fournisseur de soins de santé.

Comment prendre rendez-vous pour un vaccin contre le pneumocoque ?

Les personnes de moins de 65 ans présentant des conditions médicales à haut risque, veuillez contacter votre [bureau local de santé publique](#) ou votre fournisseur de soins de santé primaires pour discuter et/ou prendre rendez-vous pour votre vaccin antipneumococcique. Les pharmacies ne fournissent pas ce vaccin aux personnes de moins de 65 ans.

Toute personne âgée de 65 ans et plus est encouragée à se faire vacciner avec le vaccin polysaccharide 23-valent (**Pneu-P-23**). Contacter votre pharmacie locale pour prendre rendez-vous.

Votre fournisseur de soins de santé peut également vous administrer les vaccins antipneumococciques si vous êtes âgé de 65 ans ou plus. Contactez-le dès aujourd'hui pour discuter et prendre rendez-vous pour les vaccins antipneumococciques qui vous sont recommandés.

Renseignements supplémentaires

Veuillez consulter la page de la Santé publique du Nouveau-Brunswick sur la [Pneumocoque \(gnb.ca\)](#) Vous pouvez également communiquer avec votre fournisseur de soins de santé primaires ou avec le bureau de santé publique de votre région.